

SÉANCE ORDINAIRE DES MAIRES DE LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE,

TENUE À LA SALLE DU CONSEIL, LE 12 FÉVRIER 2020, À 20 H.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 12^e jour du mois de février 2020 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Yves Boyer, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Monsieur Jean Cheney, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse
- Monsieur Drew Somerville, maire

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse et Préfète-suppléante.

Monsieur Rémi Raymond directeur général est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET

Madame Sylvie Gagnon-Breton, préfète suppléante, déclare la séance ouverte, il est 20h05.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-02-07

Il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Yves Boyer et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2020 et ce, avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU PRÉFET**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 8 janvier 2020
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Approbation des comptes à payer
 - 5.2 Autorisation de signature - Entente MTQ – travaux de fauchage
 - 5.3 Autorisation de signature - protocole d'entente visant à soutenir la table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2020
 - 5.4 Autorisation de signature – Addenda Entente Stratégie bio-alimentaire montréalaise
 - 5.5 Nomination des membres du Bureau des délégués de cours d'eau
 - 5.6 Représentations et comités
 - 5.7 Entretien ménager du bâtiment – octroi de contrat
 - 5.8 Frais de vente pour défaut de paiement des taxes
 - 5.9 Paiement par ACCES D – Desjardins
 - 5.10 Modification et reclassification – Poste d'Aménagiste
 - 5.11 Appui aux MRC – Dénonciation Loi sur les ingénieurs
 - 5.12 Appui Projet de réutilisation des eaux usées
- 6. RÉGLEMENTATION**
 - 6.1 Demande de modification de l'îlot 49 (art. 59) – mun. Saint-Jacques-le-Mineur
- 7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SADR**
 - 7.1 Règlement 309-7 (zonage) – municipalité de Hemmingford Canton
 - 7.2 Règlement 309-8 (zonage) – municipalité de Hemmingford Canton
 - 7.3 Règlement 309-9 (zonage) – municipalité de Hemmingford Canton
 - 7.4 Règlement 312-1 (émission permis de construction) – municipalité de Hemmingford Canton
 - 7.5 Règlement 313-1 (construction) – municipalité de Hemmingford Canton
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9. CULTUREL ET SOCIAL**
- 9.1 Adoption – Politique d'égalité
- 9.2 Demande FDT – Projet Phase 2 Aménagement du parc du Triangle, municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (doc)
- 9.3 Entente de développement culturel 2021-2023
- 9.4 CPCP – Compte-rendu du 8 janvier 2020 et plan d'action
- 10. ENVIRONNEMENT**
- 10.1 Projet Qualité de l'eau des puits du Suroit
- 11. COURS D'EAU**
- 11.1 Financement d'une étude des problématiques du bassin versant de la rivière Saint-Régis
- 12. INFORMATIONS**
- 13. DIVERS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 8 janvier 2020

2020-02-08 IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Jean Cheney et résolu à l'unanimité :
D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2020.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Approbation des comptes à payer

2020-02-09 IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu à l'unanimité :
QUE la liste des déboursés pour la période du 9 janvier 2020 au 12 février 2020 totalisant 331 781,07\$ soit approuvée ;
D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

5.2 Approbation et autorisation de signature - Entente MTQ no 8613-19-YY01 – travaux de fauchage

2020-02-10 ATTENDU QUE les parties reconnaissent la nécessité d'une entente établissant une répartition des responsabilités et des coûts pour réaliser ces travaux et par conséquent :
IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'autoriser le Préfet, ou en son absence, la Préfète suppléante, et le directeur général à signer une entente, portant le numéro de contrat 8613-19-YY01, entre le ministère des Transports du Québec et la MRC des Jardins-de-Napierville relativement aux travaux de fauchage sur les abords des diverses sections de routes numérotées et de routes collectrices dans les limites de la MRC des Jardins-de-Napierville et ce, pour les exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

5.3 Approbation et autorisation de signature - Entente Table de concertation régionale de la Montérégie

2020-02-11 IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Yves Boyer et résolu unanimement d'autoriser le Préfet, ou en son absence, la Préfète suppléante, à signer le protocole d'entente visant à soutenir la table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2020, pour et au nom de la MRC des Jardins-de-Napierville;

ET D'AUTORISER le versement de 6 700\$ à cette fin.

5.4 Autorisation de signature – Addenda Entente Stratégie bio-alimentaire montérégienne

2020-02-12

CONSIDÉRANT que l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie a été signée le 28 mars 2019;

CONSIDÉRANT que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir le développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de la Montérégie relatives au secteur bioalimentaire;

CONSIDÉRANT qu'une modification à l'entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'Entente pour ajouter Loisir et Sport Montérégie comme partenaire de l'Entente à titre de fiduciaire de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV);

CONSIDÉRANT la proposition du comité directeur de l'Entente de modifier la période de réalisation des activités et de modifier les modalités de versement de la contribution du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre aux parties de soutenir la réalisation de la planification stratégique régionale et de respecter leurs engagements;

CONSIDÉRANT que ces modifications n'ont pas d'incidence sur les engagements de la MRC des Jardins-de-Napierville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Drew Somerville, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu :

D'ENTÉRINER le projet d'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie;

D'AUTORISER le Préfet de la MRC des Jardins de Napierville, ou en son absence, la Préfète suppléante, à signer au nom et pour le compte de la MRC des Jardins de Napierville l'avenant à l'Entente intersectorielle de la stratégie bio-alimentaire montérégienne.

5.5 Nomination des membres du Bureau des délégués de cours d'eau

2020-02-13

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Boyer, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement d'entériner la nomination des membres du Bureau des délégués de cours d'eau, à savoir :

Membres du Bureau des délégués et du comité de cours d'eau

1er délégué : M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

2e délégué : M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle

3e délégué : Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

Délégué substitut : M. Ronald Lécuyer, maire de Saint-Édouard

5.6 Représentation et comités

2020-02-14

CONSIDÉRANT les différents comités nécessaires à la bonne gestion des dossiers sous la responsabilité de la MRC;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les élues et élus;

CONSIDÉRANT la représentation, telle que proposée;

Comité consultatif agricole

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi

M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington

Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

M. Paul Viau, Préfet et maire du Canton de Hemmingford

Comité sécurité publique

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel
Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville
Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur
M. Jean Cheney, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Comité parc linéaire (piste cyclable)

M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle
M. André Chenail, maire de Sainte-Clotilde
M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Comité sécurité incendie et sécurité civile

M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel
Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville
Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Comité des matières résiduelles

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel
Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Comité culture et patrimoine

Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur

Comité de suivi de la Politique des aînés et de la famille

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Comité de gestion et d'administration

M. Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Jean Cheney, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville
M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington
Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur
Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Comité SCABRIC

M. André Chenail, maire de Sainte-Clotilde

Comité Plan de Développement de la Zone Agricole - PDZA

M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle
M. André Chenail, maire de Sainte-Clotilde
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Yves Boyer, maire de Saint-Patrice-de-Sherrington
Mme Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

Conseil d'administration - CLD des Jardins-de-Napierville

M. Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle
Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de Saint-Rémi
M. Drew Somerville, maire du Village de Hemmingford
Mme Chantale Pelletier, mairesse de Napierville
M. Ronald Lécuyer, maire de Saint-Édouard
M. Paul Viau, maire du Canton de Hemmingford et Préfet

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'entériner la composition des différents comités et de la rendre effective à compter du 20 janvier 2020.

5.7 Entretien ménager du bâtiment – octroi du contrat

2020-02-15

CONSIDÉRANT les besoins en travaux d'entretien ménager bi-hebdomadaire et de grand ménage annuel pour les locaux de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT la sollicitation de prix auprès de huit entreprises et/ou particuliers œuvrant dans ce domaine;

CONSIDÉRANT les prix soumis par les entrepreneurs sollicités;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat d'entretien ménager à l'entreprise JenTech Ménagé, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 14 450\$, pour une année;

QUE la MRC se réserve le droit de renouveler ledit contrat sujet à l'indexation des prix à la consommation déterminé par Statistiques Canada pour la région de Montréal, tel que publié en novembre;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin;

QUE ledit contrat soit effectif à compter du 1^{er} février 2020.

5.8 Frais de vente pour défaut de paiement des taxes

2020-02-16

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1033 du Code municipal, une M.R.C. a droit au paiement des honoraires fixés par résolution du conseil de la M.R.C.;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement :

DE fixer à 200 \$ les frais de vente pour défaut de paiement des taxes municipales pour chaque dossier matricule comportant un ou plusieurs lots et ce, en plus du remboursement de tous frais afférents;

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution incompatible avec la présente.

5.9 Autorisation de paiement de certains fournisseurs par ACCES D - Desjardins

2020-02-17

CONSIDÉRANT que certains fournisseurs ont une échéance de paiement qui diffère des dates de séances du conseil;

CONSIDÉRANT la possibilité de payer par l'entremise d'Accès D – Desjardins certains fournisseurs directement via internet;

CONSIDÉRANT que cette procédure évitera des déplacements des signataires autorisés et de payer des frais de retard;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Duteau, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement via Accès D - Desjardins des fournisseurs suivants : Axion, Hydro Québec, Bell Mobilité, Bell Canada, Ministère du revenu, Ministère des Finances, Revenu Québec, Retraite Québec (CARRA), Receveur Général du Canada, Revenu Canada, CNESST, SAAQ et Visa Desjardins.

5.10 Modification et reclassification – Poste d'Aménagiste

2020-02-18

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. Yves Boyer et résolu unanimement :

DE REMPLACER le poste « Aménagiste » par « Coordonnateur à l'aménagement »;

DE REMPLACER la classe salariale du poste de Coordonnateur à l'aménagement par celle du poste de « Directeur prévention, formation »;

DE CONSERVER l'échelon salarial du Coordonnateur à l'aménagement à la nouvelle échelle salariale;

QUE la présente résolution soit effective à compter du 24 février 2020;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

5.11 Appui aux MRC – Dénonciation Loi sur les ingénieurs

2020-02-19

CONSIDÉRANT QUE la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures telles les réparations d'aqueduc ou d'égout, les remplacements de ponceaux, sont supérieurs à 1 000 \$ et/ou 3 000 \$, selon le cas;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supérieurs à ces montants exigent de déposer des plans et devis scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux travaux mineurs ou de réfection pourraient être réalisés sans le dépôt de plans et devis signés et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir à la hausse, de façon significative, les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités, par ses résolutions CA-2010-10-02/24, CA-2013-12-06/8 et CA-2018-04-12/10, réclamait que cet article 2, n'ayant pas été modifié depuis 1973 le rendant ainsi non approprié au contexte municipal actuel, soit modifié pour tenir compte de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ par M. Robert Duteau, appuyé par M. Yves Boyer et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la MRC appuie les démarches de modification des paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs afin de les seuils soient revus de façon significative à la hausse et qu'en deçà de nouveaux seuils, les travaux puissent être exécutés par d'autres professionnels que des membres de l'Ordre des ingénieurs;

QUE la présente résolution soit transmise aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à madame Sonia Lebel, ministre de la Justice, ainsi qu'à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

5.12 Projet de réutilisation des eaux usées – Demande d'appui de la ville de Saint-Rémi

2020-02-20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Rémi a présenté, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, une demande d'appui de principe quant à un projet visant à réutiliser ses eaux usées municipales à des fins d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le contexte réglementaire québécois ne prévoit pas actuellement l'option d'alimenter un réseau en eau potable à partir d'eaux usées recyclées;

CONSIDÉRANT QUE cette solution est cependant en croissance importante sur d'autres marchés internationaux pour faire face à des pénuries d'eau;

CONSIDÉRANT QUE comme plusieurs autres municipalités au Québec, la Ville de Saint-Rémi fait face d'un côté à une problématique en approvisionnement en eau potable et de l'autre, elle produit une trop grande quantité d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la réutilisation des eaux usées constituerait une solution commune à ses deux problématiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Rémi devra faire d'importants investissements pour la mise à niveau de ses installations tant au niveau du traitement de l'eau potable que du traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Rémi rejette dans l'environnement environ 1 500 000 m³ d'eaux usées traitées annuellement;

CONSIDÉRANT QUE ces eaux usées constituent une importante ressource réutilisable;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville est dépourvu de source d'eau de surface et qu'aucun cours d'eau d'importance n'est localisé à une distance raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville sont desservies par des puits artésiens et sont sujettes à faire face à une situation de pénurie d'eau;

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement :

D'APPUYER la démarche de la Ville de Saint-Rémi et de demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques de permettre la réalisation du projet pilote proposé visant la mise en place de nouvelles normes encadrant l'alimentation d'un réseau en eau potable à partir d'eaux usées recyclées.

6. RÉGLEMENTATION

6.1 Demande de modification du périmètre de l'îlot déstructuré numéro 49 – Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

2020-02-21

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville, le 23 novembre 2011, adressait une demande à portée collective en vertu du volet 1 de l'article 59 de la LPTAA à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le 25 juillet 2013, la CPTAQ rendait sa décision numéro 371310 concernant la demande à portée collective de la MRC des Jardins-de-Napierville en vertu du volet 1 de l'article 59 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville, le 14 septembre 2016, adressait une demande à portée collective en vertu du volet 2 de l'article 59 de la LPTAA à la CPTAQ (Résolution : 2015-09-149);

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville, le 14 septembre 2016, adressait une demande à portée collective en vertu du volet 1 (phase 2) de l'article 59 de la LPTAA à la CPTAQ (Résolution : 2016-09-129);

CONSIDÉRANT la résolution 2020-01-15 de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur : Dépôt d'une demande de la MRC de modification du périmètre de l'îlot déstructuré no. 49 afin d'inclure une pointe de terrain faisant partie du lot 6 300 731;

CONSIDÉRANT que seule une MRC ou une communauté peut soumettre une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT que la partie du lot visée est enclavée par un boisé non exploité et des lots utilisés à des fins non agricole de type résidentiel ;

IL EST PROPOSÉ par M. Yves Boyer, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville donne suite à la demande de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur formulée dans sa résolution 2020-01-015 afin d'agrandir le périmètre de l'îlot déstructuré 49 identifié dans son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville entreprenne les démarches nécessaires seulement lorsque les décisions relatives aux demandes à portée collective présentement à l'étude à la CPTAQ auront été rendues.

QUE la MRC des Jardins-de-Napierville, advenant une décision positive de la part de la Commission sur la protection du territoire agricole (CPTAQ), s'engage à modifier son SADR conformément à la décision qui sera rendue.

QUE la municipalité locale concernée et l'association accréditée sont les personnes intéressées à la demande. Une copie de cette demande doit leur être transmise par la MRC.

7. AMÉNAGEMENT ET CONFORMITÉ SADR

7.1 Règlement 309-7 (zonage) – Municipalité de Canton de Hemmingford

2020-02-22

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 309-7 par la Municipalité de Hemmingford Canton lors d'une séance tenue le 3 février 2020 qui amende le règlement de zonage numéro 309 ;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 309-7 est conforme au SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 309-7 a pour objet de permettre à une entreprise de vendre directement, sur place, ce qu'elle produit, sous plusieurs conditions.

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée par Camille Auble, aménagiste de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. Drew Somerville et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement numéro 309-7 qui amende le règlement de zonage numéro 309 de la Municipalité de Hemmingford Canton ;

D'AUTORISER la Direction générale à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

7.2 Règlement 309-8 (zonage) – Municipalité de Canton de Hemmingford

2020-02-23

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 309-8 par la Municipalité de Hemmingford Canton lors d'une séance tenue le 3 février 2020 qui amende le règlement de zonage numéro 309;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 309-8 est conforme au SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 309 autorise une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit une maison unifamiliale, sur une partie du lot 5 366 138, par la décision numéro 410958.

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée par Camille Auble, aménagiste de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. Drew Somerville et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement numéro 309-8 qui amende le règlement de zonage numéro 309 de la Municipalité de Hemmingford Canton ;

D'AUTORISER la Direction générale à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

7.3 Règlement 309-9 (zonage) – Municipalité de Canton de Hemmingford

2020-02-24

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 309-9 par la Municipalité de Hemmingford Canton lors d'une séance tenue le 3 février 2020 qui amende le règlement de zonage numéro 309;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 309-9 est conforme au SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 309-9 modifie le chapitre relatif aux bâtiments principaux et accessoires ainsi que celui sur des marges du règlement de zonage afin de mieux répondre aux contextes de la municipalité.

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée par Camille Auble, aménagiste de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. Drew Somerville et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement no 309-9 qui amende le règlement de zonage numéro 309 de la Municipalité de Hemmingford Canton ;

D'AUTORISER la Direction générale à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

7.4 Règlement 312-1 (émission permis de construction) – Municipalité de Canton de Hemmingford

2020-02-25

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 312-1 par la Municipalité de Hemmingford Canton lors d'une séance tenue le 3 février 2020 qui amende le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 312 ;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 312-1 est conforme au SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 312-1 a pour objet de favoriser l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 312-1 retire du règlement 312 la zone RU1 puisque celle-ci ne fait plus partie du territoire du Canton de Hemmingford

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée par Camille Auble, aménagiste de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. Drew Somerville et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement numéro 312-1 qui amende le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 312 de la Municipalité de Hemmingford Canton ;

D'AUTORISER la Direction générale à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

7.5 Règlement 313-1 (construction) – Municipalité de Canton de Hemmingford

2020-02-26

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 313-1 par la Municipalité de Hemmingford Canton lors d'une séance tenue le 2020-02-03 qui amende le règlement de construction numéro 313;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 313-1 est conforme au SADR de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 313-1 a pour objet de mieux encadrer la construction des bâtiments sur le territoire et assurer leur sécurité et salubrité ;

CONSIDÉRANT que l'analyse effectuée par Camille Auble, aménagiste de la MRC des Jardins-de-Napierville, stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par M. Drew Somerville et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement numéro 313-1 qui amende le règlement de construction numéro 313 de la Municipalité de Hemmingford Canton ;

D'AUTORISER la Direction générale à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. CULTUREL ET SOCIAL

9.1 Adoption Politique d'égalité MRC des Jardins-de-Napierville

2020-02-27

CONSIDÉRANT QUE l'égalité était déjà une valeur intégrée dans les démarches régionales de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire réaffirmer son leadership en matière d'égalité et d'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC veut agir comme vecteur de changement en incitant d'autres MRC et municipalités à se prononcer en faveur de l'égalité hommes-femmes;

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour fins d'application la Politique d'égalité de la MRC des Jardins-de-Napierville;

QUE le suivi de ladite politique soit assuré par le comité de gestion.

9.2 Demande FDT – Phase 2 Aménagement du parc du Triangle, municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

2020-02-28

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 45 000 \$, au Fonds de développement des territoires (FDT), pour le projet Phase 2 Aménagement du parc du Triangle, de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, représentant ses enveloppes 2017-2018-2019;

CONSIDÉRANT que ladite demande est conforme aux modalités de financement du FDT;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Jean Cheney et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER la demande d'aide financière à la hauteur de 45 000 \$, pour le projet de projet Phase 2 Aménagement du parc du Triangle, de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

10. ENVIRONNEMENT

11. COURS D'EAU

11.1 Financement d'une étude des problématiques du bassin versant de la rivière Saint-Régis

2020-02-29

CONSIDÉRANT que la rivière Saint-Pierre fait partie du bassin versant de la rivière Saint-Régis;

CONSIDÉRANT qu'il y a de graves problèmes d'érosion de la partie aval de la rivière Saint-Régis en la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT qu'il y a des problèmes d'érosion et d'inondations importants de la rivière Saint-Pierre en la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT qu'il y a d'importants problèmes de sécheresse en la ville de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de trouver des solutions communes avec la MRC voisine aux problèmes interreliés d'érosion des berges de la rivière Saint-Pierre, principalement en aval et les problèmes de rétention et de pénurie d'eau en amont de la rivière Saint-Pierre, dans le bassin versant de la rivière Saint-Régis;

CONSIDÉRANT le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), un programme axé sur le mérite dans le cadre duquel une somme de 2 milliards de dollars sera investie pour soutenir les projets de grande envergure pour aider les collectivités à gérer plus efficacement les risques de catastrophes découlant de dangers naturels induits par les changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Cheney, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil appuie une demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et confirmer l'intention de participer à une démarche commune avec la MRC de Roussillon d'élaboration de solutions aux problématiques du bassin versant de la rivière Saint-Régis.

12. INFORMATIONS

13. DIVERS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-02-30

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Boyer, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 07.

Sylvie Gagnon-Breton
Préfète suppléante

Rémi Raymond, directeur général
et secrétaire-trésorier